

SKYDOME® Article de spécification

Création d'une dalle bidirectionnelle allégée par des nervures mutuellement orthogonales comprenant une dalle supérieure coopérant en béton armé coulé in situ, ayant l'intrados en forme de dôme avec une base carrée de portée nette 70x70 cm et hauteur ____ cm, obtenue grâce à l'utilisation d'un système de coffrage modulaire en ABS technopolymère, recyclable et réutilisable, type SKYDOME® de Geoplast SpA capable de supporter des charges permanentes de kg / m² _____, accidentelles kg / m² _____ au-delà de son propre poids.

Les éléments SKYDOME® doivent répondre aux exigences suivantes:

- a) Conception exécutive du plancher accompagnée des dessins graphiques et du rapport de calcul préparés ou approuvés par l'entreprise qui fournit les allègements SKYDOME®.
- b) Marche à sec d'au moins 300 daN prouvée par preuve de résistance en utilisant un poinçon prismatique mesurant 80x80mm sur la face supérieure du coffrage, selon UNI 9730-3:1990 – D.M. 09/01/96 All.7.
- c) Certifié REI 90 et RE180, fabriqué sur un plancher avec dôme SKYDOME® H30 et dalle en béton de 7 cm, selon la norme UNI EN 13501-2:2008
- d) Certificat de mesure de l'isolation acoustique par air entre les milieux selon la norme technique UNI EN ISO 140-4 (2000) de 61dB (R'w), obtenue sur un plancher de 63cm, y compris le dôme SKYDOME® H30
- e) Être produit par une entreprise certifiée selon la norme ISO 9001

Le prix comprend:

- a) Fourniture et installation du système SKYDOME® constitué de coffrages en technopolymère ABS réutilisables.
- b) Compensation horizontale pour les éclats ne dépassant pas 5 % de la surface brute du plancher.
- c) Fourniture et installation de l'armature en acier à adhérence améliorée B450C nécessaire pour résister aux contraintes de fonctionnement.
- d) Coulée de déformation bidirectionnelle avec une largeur de nervure minimale de ____cm et de la dalle supérieure de ____cm en béton avec classe de résistance et consistance selon le projet avec ou sans pompes.
- e) Vibration de la coulée.

Sont également inclus tous les frais, y compris pour les travaux temporaires, nécessaires pour fournir le travail en parfait état de fonctionnement.